



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

COMPTE RENDU FSU de la FS-SSCT du CSA SA du 26 février 2025

Cette formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration des services académiques commence par une déclaration FSU, les autres organisations syndicales ne font pas de déclaration.

Dans notre déclaration FSU (cf. annexe), nous faisons le lien entre le contexte politique général et les conditions de travail des collègues que nous représentons dans cette instance (agent.es du rectorat et des DSDEN). Nous rappelons par ailleurs, que les dysfonctionnements au sein de la région académique continuent d'impacter négativement les conditions de travail des collègues travaillant au sein des services inter-académiques et régionaux.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur les points suivants :

- 1- Approbation du PV du 29 novembre 2024
- 2- Changement de secrétaires adjoint.es de la FS-CSA SA
- 3- Compte-rendu de la visite SDJES de Moselle
- 4- Point de suivi des préconisations des visites précédentes
- 5- Présentation de la cellule VDHA et des écoutantes
- 6- Questions diverses

1/ Approbation du PV du 29 novembre 2024

Dans la mesure où l'Administration avait décidé de maintenir cette réunion à une date où toutes les représentantes FSU étaient indisponibles, nous ne prenons pas part au vote sur ce point. Les représentant.es des autres syndicats votent « pour ».

2/ Changement de secrétaires adjoint.es de la FS-CSA SA

Anthony PERRIN (UNSA) est renouvelé dans ses fonctions de secrétaire de l'instance et Valérie JAKUBOWSKI (FSU) est désignée pour être suppléante (adjointe).

3 / Compte-rendu de la visite SDJES de Moselle

Une délégation de la FS-SSCT s'est rendue sur place le 10/10/2024 ; elle a été reçue par M. OULD-YAHIA (chef du SDJES) et Mme ETIENNE (SG de la DSDEN), mais elle n'a pas pu échanger avec les personnels J&S, car ils/elles n'ont pas souhaité les rencontrer.

Le conseiller de prévention académique, M. Thierry BIENAIME, nous présente le compte-rendu de la visite et les préconisations qui en découlent. Ces préconisations concernent aussi bien le nombre de places de parking, que l'état et la configuration des locaux, ou encore la problématique « amiante ». C'est à la direction de la DSDEN d'informer les agent.es de ces préconisations.

La FSU et les autres syndicats insistent sur la communication avec les personnels concernés. Pour retrouver confiance en leur Administration, ils ne doivent pas percevoir cette visite comme un acte isolé, mais plutôt comme la prise en compte de leurs préoccupations. Ils attendent des actes visant à améliorer leurs conditions de travail et peuvent entendre que tous les sujets ne seront pas réglés d'un coup, mais ils ne doivent pas être laissés dans l'ignorance. Ils doivent avoir accès aux préconisations avec un calendrier de mise en œuvre des mesures.

La secrétaire générale du rectorat, Mme JEANNIN, qui préside l'instance, est du même avis. Un point sera d'ailleurs fait avec nous lors de la prochaine réunion de l'instance.

4 / Point de suivi des préconisations des visites précédentes (rectorat « Petit Saurupt », CIO de Briey, SDJES de Meuse)

S'agissant du Petit Saurupt (visite de la FS le 14/12/23), l'Administration semble se satisfaire du fait que certains travaux ont été effectués. A l'inverse, nous considérons qu'il reste beaucoup à faire et insistons sur le manque d'informations données par le rectorat aux agents concernés, qu'il s'agisse de planification des travaux, de risques

encourus par rapport à l'amiante, de bureaux vidés et réattribués sans préavis, de changements dans l'organisation du ménage, etc. Plusieurs de nos questions diverses portent d'ailleurs sur ces sujets...

Concernant le CIO de Briey maison des services publics (visite de la FS le 17/04/24), une récente visite de la DIRAGE (Direction de l'Immobilier de la Région Académique Grand Est) du 10/02/25 révèle qu'un certain nombre de problèmes bâtimentaires perdurent (peu d'avancées) mais fait état d'une meilleure ambiance qui serait due à des changements de personnels.

S'agissant du SDJES de la Meuse (visite de la FS le 21/06/24), l'Administration rappelle que le service a déménagé juste après la visite de la délégation, rendant toutes les observations touchant au bâtimentaire caduques. Pour autant, nous rappelons que la problématique des véhicules demeure, voire empire (il est question de réformer une voiture), sans oublier la situation RH des personnels J&S (pas de chef de service SDJES, un des deux profs de sport en arrêt maladie pour une assez longue durée, ...)

5/ Présentation de la cellule VDHA et des écoutantes

La cellule d'écoute et de signalements des actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement, d'Agissements sexistes et sexuels, est opérationnelle depuis le 24/02/24. Une communication sur « partage » avait eu lieu en avril 2024 ([ICI](#)). La cellule peut être saisie par téléphone au 03 83 86 25 45 ou par courriel : alerte.agent@ac-nancy-metz.fr. Pour en savoir davantage : <https://www.ac-nancy-metz.fr/une-cellule-d-ecoute-pour-dire-stop-aux-discriminations-et-aux-violences-125316>

Pilotée par Valérie VERBEKE, adjointe à la DRH, elle est composée de 2 écoutantes qui se présentent aux membres de la FS : Isaure LEGROS (ergonome) et Ségolène DEMENOIS (psychologue du travail recrutée récemment)

83 signalements ont été enregistrés depuis sa mise en œuvre. Un premier bilan global sera présenté en juin 2025 aux représentants des organisations syndicales désignés au moment de la mise en place de cette cellule (M. WEY pour la FSU et Mme LECLERC pour l'UNSA). Un bilan chiffré et anonymisé pourra nous être présenté ensuite.

S'agissant des personnels J&S, la cellule est évidemment compétente pour la DRAJES Nancy et les 4 SDJES lorrains. Mais la question se pose pour les personnels des sites de la DRAJES de Chalons et Strasbourg, ainsi que pour ceux des 6 SDJES qui relèvent de notre CSA SA (celui de l'académie cheffe lieu) mais qui ne sont pas sur le territoire de l'académie de Nancy Metz (SDJES 08/10/51/52/67/68), ou encore que pour les personnels du CREPS d'Essey-les-Nancy, du CREPS de Reims et du CREPS de Strasbourg. La DGRH va se renseigner.

6/ Questions diverses : réponses de l'Administration

Ménage dans le bâtiment Petit Saurupt du rectorat à Nancy (questions FSU et UNSA)

Le rectorat a fait de nombreuses interventions auprès du prestataire, mais la qualité de la prestation ne s'est pas améliorée. Pour pallier le défaut d'entretien, le rectorat mobilisait l'équipe qui travaille sur le bâtiment du grand Saurupt pour vérifier les sanitaires et suppléer le cas échéant, quotidiennement. Le contrat avec la société a été dénoncé, le rectorat n'est d'ailleurs pas la seule administration à se plaindre du prestataire et la PFRA responsable de l'accord cadre l'a dénoncé. Face aux difficultés, le rectorat a décidé de réinternaliser l'entretien du site du petit Saurupt et donc de réaliser la prestation avec les personnels du rectorat. Il va réorganiser le planning des équipes pour intégrer ce nouveau site et espère pouvoir déployer un moyen supplémentaire à terme. Il a aussi échangé avec les autres occupants du site (EX : GIP) pour savoir si une partie de l'entretien pourrait être assuré en propre par eux (= payé sur leurs fonds propres).

Disparition de « l'espace restauration » de la DRAJES site Nancy (question FSU)

La petite pièce du 2^e étage a été vidée et l'électroménager a été déplacé dans le « hall », sans en avertir les agents, générant des nuisances pour les personnels dont les bureaux sont à proximité ainsi que pour les autres agents qui déjeunent sur place. A la question des solutions proposées, le rectorat répond que le site du grand Saurupt dispose de 9 salles de détente accessibles à l'ensemble des personnels du rectorat, que leur service soit basé dans le petit ou le grand bâtiment. Le site est également en proximité immédiate avec un CROUS, ce qui permet de bénéficier d'une offre de restauration externalisée. Il ajoute que dans la configuration actuelle de l'occupation du bâtiment du petit Saurupt, il n'est pas possible de condamner des pièces de bureaux pour les transformer en salle de détente, sans réorganisation profonde des implantations des services, mais indique que la DAF se tient à disposition pour échanger sur un projet d'aménagement de l'espace central évoqué, afin de le rendre plus fonctionnel et accueillant, en repensant l'espace avec un mobilier plus adapté.

Difficultés de stationnement dans l'enceinte du rectorat et aux abords de celui-ci (question FSU)

Sujet récurrent, le rectorat ne propose aucune réponse sur le fond. A la question FSU sur le ratio de places de parking par service et la prise en compte de la spécificité des services régionaux, le rectorat répond que la répartition des places entre services a été réalisée en tenant compte du nombre d'encadrants des services et des effectifs, ajoutant que la proportion de places est plus avantageuse dans les petits services que dans les grands. Selon eux, en proportion, la DRAJES (21%) bénéficie d'un nombre de places équivalent à des grands services comme la DPE (20%), la DAF (21%) ou la DEC (19%), sachant qu'un nombre important des personnels est nomade et n'est donc pas présent en continu toute la semaine. La FSU répond que le nombre d'agent.es pris en compte dans le calcul est sous-estimé (19 agent.es selon le rectorat !) et que le caractère « nomade » des missions, couplé aux horaires atypiques et au fonctionnement multisites de la DRAJES

(avec des agent.es à Chalons et à Strasbourg amenés à venir travailler régulièrement sur Nancy, sans oublier les collègues des SDJES amenés à participer régulièrement à des coordinations régionales) justifie au contraire le besoin d'un nombre de places accru ; s'il n'est pas possible d'augmenter le nombre de places réservées aux seuls personnels J&S, il faudrait à minima permettre aux agents des autres sites d'accéder à des places « visiteurs » dans l'enceinte du rectorat. L'Administration ne répond pas sur ce point, elle considère que la DRAJES doit jongler avec les 4 places de parking qui lui sont attribuées !

Amiante dans le bâtiment Petit Saurupt (question FSU)

Suite à l'intervention récente d'une entreprise qui a réalisé des prélèvements, sans aucune précaution apparente vis-à-vis des personnels qui travaillaient dans leurs bureaux, la FSU interpelle le rectorat. Pourquoi les agents concernés n'ont-ils pas été informés en amont de cette intervention ? L'Administration peut-elle garantir qu'aucun agent n'a été exposé au risque amiante à cette occasion (que ce soit les personnels présents le jour des prélèvements ou ceux travaillant dans les bureaux ou fréquentant les espaces qui ont été sondés) ? Quels sont les résultats de ces prélèvements ? L'Administration affirme que les personnels n'ont été exposés à aucun danger, les diagnostiqueurs étant des professionnels accrédités COFRAC. La présence d'amiante dans ce bâtiment est avérée, mais les derniers prélèvements sur les parois n'ont pas mis en évidence la présence d'amiante. La FSU insiste sur l'incompréhension des agent.es qui, d'un côté, ne doivent pas planter le moindre clou ou la moindre punaise dans les murs en raison du risque « amiante », mais, de l'autre, voient des ouvriers sonder les murs avec des outils, faire de la poussière et laisser des trous béants... Le rectorat reconnaît que la communication à ce sujet doit être améliorée.

Vacances de postes et arrivées de nouveaux personnels dans les services (questions FSU)

Sans information préalable par le rectorat ou par leur hiérarchie, des personnels de certain services découvrent, en cours d'année, l'arrivée de nouveaux collègues dont ils ne connaissent ni le cadre ni la durée d'intervention (contractuels, titulaires en situation de reconversion, autres), suscitant des inquiétudes et incompréhensions (EX : occupent-ils des postes vacants ou bien arrivent-ils en sureffectif ? quel investissement pour former et/ou accompagner ces nouveaux collègues et donc quelle charge de travail supplémentaire ?). Le rectorat s'étonne que les personnels ne soient pas systématiquement informés par leurs chefs de service. Il donne ensuite des éléments concernant l'accueil de personnes en situation de reconversion professionnelle (reclassement, occupation thérapeutique, ...), sachant qu'environ 70 personnes sont concernées sur l'académie. La FSU précise qu'elle ne met pas en cause le principe et que sa question (partant d'un exemple concret) a vocation à alerter le rectorat sur les risques psychosociaux liés au déficit d'information des personnels qui travaillent souvent dans des services sous tension et qui voient arriver du jour au lendemain de nouveaux collègues, pas toujours immédiatement opérationnels, pour une durée qui ne leur est pas communiquée. Dans le même temps, des postes restent vacants ou le deviennent. Les agents ont besoin de savoir quelles démarches sont entreprises pour les pourvoir (faut-il attendre la rentrée scolaire suivante en espérant que le poste sera pourvu par des titulaires suite au mouvement ou par des stagiaires lauréats de concours ? Ou bien sont-ils publiés sur « choisir le service public » et/ou « rejoindre l'Education Nationale » pour des recrutements au fil de l'eau et dans ce cas sont-ils proposés aux titulaires via des mutations hors mouvement (national ou académique) ou bien à des contractuels de façon temporaire ? etc). Le rectorat donne des réponses sur des situations précises à DPAAE, au SDJES 55 et à la DRAJES, ajoutant que la communication sur les vacances de postes relève du chef de service et que la date de remplacement dépend des possibilités de recrutement, sachant que les fiches de postes publiées sont relayées sur « Partage ». Là encore, la FSU remercie le rectorat pour ses réponses mais insiste sur le fait que c'est l'ensemble des agents qui doit être informé, pas uniquement leurs représentants à l'occasion d'une réunion d'une instance.

Accès aux registres santé sécurité au travail (RSST)

Les représentants des personnels (FSU, UNSA, CFTD) alertent régulièrement sur les difficultés d'accès à un certain nombre d'outils, applications, informations, etc, qui est conditionné par une adresse mail en « prenom.nom@ac-nancy-metz.fr ». L'accès aux registres SST pour les personnels qui relèvent du rectorat de Nancy-Metz et de notre instance FS-SSCT mais travaillent dans un service situé en dehors du territoire lorrain (services régionaux, SDJES 8-10-51-52-67-68) est aussi concerné, tout comme l'accès à ces registres des membres de notre instance, qui doit traiter ces signalements relatifs à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des collègues que nous représentons.

A la question de l'UNSA pour savoir où en est la nouvelle application RSST, le rectorat répond que les 3 conseillers de prévention se réunissent régulièrement afin de déterminer une architecture commune aux trois académies, que le développeur devrait être le service informatique de Reims, que le cahier des charges de l'application RSST grande région est en cours d'écriture et qu'il sera proposé à la prochaine réunion du CODEM en avril 2025.

Info diverse de l'Administration : un groupe « vie de site Saurupt » devrait être mis en place

L'objectif du rectorat est d'éviter d'encombrer le CSA SA et sa FS-SSCT avec toutes les questions touchant spécifiquement le rectorat de Nancy et ses abords (stationnements, restauration dont CROUS, ...) pour permettre aux instances de traiter d'autres sujets (EX : charte de déconnexion).

Annexe 1 : déclaration FSU :

Pour commencer, nous vous alertons à nouveau sur les conséquences du non-respect des délais de transmission des documents. En nous envoyant les premiers documents vendredi matin, soit 3 jours ouvrés avant cette réunion, qui plus est pendant une période de vacances scolaires, vous nous avez placé.es dans une situation compliquée pour préparer collectivement cette instance et donc pour exercer notre rôle ! Cette situation est d'autant plus problématique que le rectorat avait décidé de tenir la précédente instance sans les représentantes FSU, qui avaient toutes les 4 fait part de leurs indisponibilités respectives et demandé le report sur la date de repli prévue. A ce titre, les explications figurant au PV de l'instance du 29 novembre 2024 ne nous satisfont pas : il existe certes des titulaires et des suppléant.es chez les représentant.es des personnels, mais l'Administration a également la responsabilité de s'assurer que ses représentant.es sont disponibles aux dates des réunions qu'elle a elle-même fixées (y compris les dates de repli). Il ne s'agit pas ici d'un dialogue social de qualité respectueux des personnels !

Cette réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social d'Administration des Services Académiques se tient dans un contexte politique particulier.

A quelques jours du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la FSU appelle à se mobiliser en faveur des services publics, pour une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la revalorisation des métiers à prédominance féminine, pour davantage de moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (sujet dont nous allons parler tout à l'heure).

L'abrogation de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, qui pénalise en premier lieu les femmes, doit aussi être une priorité. D'ailleurs, le rapport de la Cour des Comptes confirme les éléments issus des travaux du conseil d'orientation des retraites (COR) : il n'y a pas de déficit caché, le système des retraites n'est pas en danger, les retraites de la Fonction publique de l'État sont à l'équilibre...

Ce rapport montre également que le vieillissement de la population de notre ministère est avéré, prévisible, mais pas anticipé. Pour la FSU, diverses mesures doivent être travaillées : déroulés et fins de carrière, prise en compte de l'usure professionnelle, ou encore retraite progressive (qui en l'état n'est pas un droit effectif pour bon nombre de nos collègues), autant de sujets sur lesquels nous aimerions travailler avec vous.

Pour la FSU, il faut aussi revenir sur la mesure, introduite dans la loi de finances 2025, réduisant à 90% la rémunération des agent.es de la fonction publique en cas d'arrêt maladie. Les personnels ont déjà payé un lourd tribut en matière de rémunération et de reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien pour assumer les missions d'intérêt général et de service public. Et aujourd'hui, dans un contexte de dégradation continue de nos conditions de travail, ce sont nos collègues malades qui sont sanctionnée.es. C'est inadmissible ! Et ça n'est pas un plan pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) - sujet qui devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine instance - qui va régler la crise d'attractivité de nos métiers !

Pour conclure ce propos liminaire, nous ne développerons pas ici les sujets qui figurent dans nos questions diverses. Mais nous tenons à souligner que les dysfonctionnements au sein de la région académique continuent d'impacter (négativement) les conditions de travail des collègues travaillant au sein des services inter-académiques et régionaux.

Enfin, en lien direct avec notre instance, nous vous alertons sur la coupure d'eau intervenue ce matin dans le bâtiment du Petit Saurupt et ses conséquences sur les conditions de travail des agent.es qui n'avaient pas été informé.es au préalable.

Merci de votre attention.

Annexe 2 : affiche cellule VDHA

